

COMPTE RENDU 2025



MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Introduction

Les comptes 2025 de la Ville de Carouge présentent un excédent de produits de 22'317 francs suisses, ce qui est particulièrement réjouissant au vu de l'incertitude de l'année écoulée, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 1.5 mio.

Ce résultat particulièrement positif dans un contexte d'incertitude, s'explique par une maîtrise rigoureuse des charges ainsi que par des éléments non monétaires, dont des dissolutions de provisions fiscales. Les revenus fiscaux enregistrent, quant à eux, une baisse significative, confirmant leur forte volatilité. La production fiscale annuelle¹ est globalement en diminution par rapport au budget 2025, ainsi qu'à ceux des années précédentes. De plus, en 2025, les correctifs (rattrapages) des personnes physiques, et des contribuables imposés à la source (IS) sont en défaveur de la Ville de Carouge, contrairement à ceux des années précédentes, exceptionnellement favorables.

En 2025 le total des revenus fiscaux est donc de CHF 100.2 mio. alors que le budget prévoyait CHF 108.4 mio. soit un écart de -7.5 %.

Entre les comptes 2024 et 2025, la production fiscale des personnes physiques (PP) diminue de manière importante de 16%, soit CHF -11.1 mio., et ce, en raison notamment de la réforme fiscale cantonale votée en 2024, qui a eu un impact important sur l'assiette fiscale des communes.

Concernant les charges², celles-ci sont en diminution de CHF 9.1 mio. pour deux raisons : des amortissements en baisse de CHF 2.7 mio. suite aux amortissements complémentaires comptabilisés lors du bouclage des comptes 2024, et des charges d'exploitation moindres et maîtrisées par rapport au budget. A noter également un montant voté de CHF 0.4 mio. et non-prévu au budget destiné à l'aides aux commerces.

Cette année encore, le choix fait par le Conseil administratif de présenter un budget, certes déficitaire, mais en ligne avec le maintien de prestations de qualité et visant à soutenir notre administration afin qu'elle soit en mesure de relever les défis actuels et d'anticiper ceux à venir, s'est révélé judicieux.

Le tableau ci-après résume le résultat 2025 :

CHF / millions	Budget 2025	Réel 2025	Ecart en mio.	En %
Charges	140.3	131.2 (*)	-9.1	-6.5%
Revenus	138.8	131.2	-7.6	-5.5%
Résultat	./ 1.5	+0.02	+1.5	

() incluant CHF 0.9 mio. d'amortissements complémentaires votés durant l'année 2025.*

Ci-après quelques éléments spécifiques à souligner :

¹ Point 3.1 - Évolution des revenus de la fiscalité : PP dans la cible du budget +/- production et correctifs.

² Point 1.2 - Principales variations de charges

État des charges

Comme depuis de nombreuses années les charges communales sont maîtrisées. En 2025, (de même qu'en 2024), celles-ci sont même inférieures au budget. En effet, les dépenses de fonctionnement aux comptes 2025 s'élèvent au total à CHF 131.2 mio. (soit -6.5% par rapport au budget 2025), en incluant CHF 0.9 mio. d'amortissements complémentaires.

Ces économies se composent notamment des éléments suivants :

- Les amortissements³ de CHF 10.4 mio. qui augmentent de CHF 1.1 mio. par rapport aux comptes 2024, tout en étant inférieurs de CHF 2.7 mio. en comparaison au budget 2025. Ceci s'explique en grande partie par les amortissements complémentaires⁴ comptabilisés sur l'exercice 2024 qui ont permis de réduire significativement le montant au fonctionnement des amortissements en 2025, ainsi que pour les années futures.
- Les charges de personnel⁵ sont en baisse de CHF 0.8 mio. en comparaison du budget. Ceci s'explique principalement par une économie de CHF 1.0 mio. sur les charges de personnel au sens strict (traitements et charges sociales) d'une part, et d'un dépassement des charges de CHF 0.3 mio. pour le personnel intérimaire, d'autre part.
- Des dissolutions de provisions fiscales comptabilisées à hauteur de CHF 2.7 mio. en raison de la baisse des créances fiscales en faveur de Carouge.

Au vu du résultat positif aux comptes 2025, une partie des amortissements complémentaires votés en 2025 ont pu être comptabilisés à hauteur de CHF 0.9 mio. Pour rappel, en 2024, ce sont la totalité des amortissements complémentaires, pour un montant de CHF 23.0 mio. qui avaient pu être comptabilisés.

État des revenus

La production totale fiscale annuelle⁶ (CHF 100.2 mio.) comme mentionné en introduction, montre une baisse significative de CHF 26.2 mio. par rapport aux comptes 2024, année où les rentrées fiscales avaient été exceptionnellement hautes en lien avec de forts rattrapages d'années antérieures.

Concernant les revenus des personnes physiques (PP), ils se montent à CHF 57.4 mio., en baisse de CHF -8.2 mio., (-14% par rapport au budget 2025). A noter que le budget 2025 intégrait déjà une estimation négative communiquée par l'administration fiscale cantonale lors de l'établissement du budget en octobre 2024 en raison de la réforme cantonale fiscale votée fin 2024, qui a eu un impact sur les recettes fiscales pour Carouge de CHF -5.4 mio.

En ce qui concerne la production des revenus issus de la fiscalité des personnes morales (PM) qui est de CHF 17.6 mio., elle est en hausse de CHF 0.4 mio. (+ 2% par rapport au budget 2025). Quant au fonds de compensation (ex-TPC) qui est de CHF 20.3 mio., il est en baisse de CHF 0.4 mio. (2% par rapport au budget 2025). Il est important de noter que ce fonds est composé en 2025, d'un rattrapage important (10%) par rapport à l'année 2024 également à CHF 2.0 mio.

³ Point 6.1 - Évolution des charges d'amortissements

⁴ Point 6.2 - Amortissements complémentaires

⁵ Point 5.2 - Traitement du Personnel

⁶ Point 2.1 - Répartition des revenus

La partie consacrée à la fiscalité⁷ renseigne plus en détail quant à la composition des rentrées fiscales. Celles-ci sont, pour rappel, en grande partie basées sur des estimations et donc à considérer avec prudence.

A noter que, en raison du contexte politique international très incertain et instable (avec des implications sociales et économiques difficiles à appréhender), la volatilité des rentrées fiscales, et des limites du processus de leur estimation, les taux de provisions⁸ sur les estimations (de 4%) et sur les reliquats (de 30%) ont été conservés au maximum autorisé.

Les investissements

En 2025, les deux tiers des dépenses d'investissements concernent deux projets, soit la piscine de la Fontenette et l'école des Pervenches, ainsi que de nombreux plus petits projets ont donné lieu à des investissements importants pour un total net qui s'élève à CHF 44.8 mio. En 2025, le taux de réalisation des investissements est particulièrement élevé, à 66% Il était de de 33% en moyenne ces dernières années.

Ces investissements, ont été financés en 2025 principalement par la dette qui correspond à un taux d'endettement net bon (ratios MCH2 à retrouver en annexe).

L'année 2025 a vu la concrétisation (finalisée ou dont les travaux sont lancés) d'investissements importants⁹ pour la Ville de Carouge avec plusieurs chantiers marquants, en particulier :

- *la construction / rénovation de la piscine de la Fontenette,*
- *la rénovation du groupe scolaire des Pervenches,*
- *la rénovation énergétique du stade de la Fontenette (mise aux normes swiss football league)*
- *le réaménagement de la rue du Collège,*
- *le réaménagement du secteur Fontenette-Boulodrome (Carouge en mouvement), etc.*

La dette communale au 31 décembre 2025 passe donc de CHF 101.5 mio. à CHF 126.5 mio.

Nous pouvons encore relever que la dette nette par habitant¹⁰ est de CHF 1'271 à fin 2025 (ce qui correspond à un endettement moyen).

Concernant les liquidités de la Ville de Carouge au 31 décembre 2025, elles étaient de CHF 2.6 mio. soit CHF 0.6 mio. de moins qu'à la même période en 2024.

Nous ne saurions terminer ce message du Conseil administratif sans remercier sincèrement l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs pour le travail effectué avec diligence et engagement, ce qui a permis de délivrer des prestations appréciées et de grande qualité.

De plus, nous adressons nos remerciements spécifiques au service des finances pour la préparation des documents de clôture des comptes annuels.

⁷ Point 3-10 - Fiscalité personnes physiques (PP) – sources de revenus

⁸ Point 8 - Provisions comptables et fiscales

⁹ Point 6.5 - Principales dépenses d'investissements durant l'année

¹⁰ Point 7.1 - Évolution de la dette

SOMMAIRE

1 SYNTHÈSE

- 1.1 Évolution des charges et revenus depuis 5 ans
- 1.2 Principales variations de charges par rapport au budget

2. REVENUS

- 2.1 Répartition des revenus
- 2.2 Répartition des autres revenus
- 2.3 Répartition des revenus fiscaux sur le total des revenus
- 2.4 Évolution des revenus par rapport au budget

3 FISCALITÉ

- 3.1 Évolution des revenus issus de la fiscalité
- 3.2 Valeur du centime additionnel (PP, PM)
- 3.3 Estimations fiscales – méthodologie – personnes physiques (PP)
- 3.4 Estimations fiscales – méthodologie – personnes morales (PM)
- 3.5 Explications concernant les estimations fiscales (PP, PM)
- 3.6 Estimations fiscales – taux de notification – (PP IBO)
- 3.7 Estimations fiscales – Impôt à la source (IS)
- 3.8 Estimations fiscales – taux de notification (PM)
- 3.9 Estimations fiscales – total de la production annuelle
- 3.10 Fiscalité personnes physiques (PP) – sources de revenus
- 3.11 Fiscalité personnes morales (PM) – sources de revenus

4. TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE (TPC) ET FONDS DE COMPENSATION (EX-TPC)

- 4.1 Fiscalité de la taxe professionnelle (TPC) – sources de revenus
- 4.2 Évolution des revenus de la taxe professionnelle (TPC)
- 4.3 Fonds de compensation (ex-TPC)

5 CHARGES

- 5.1 Répartition des charges par 2 natures (NN)
- 5.2 Traitement du personnel (nature 30)
- 5.3 Évolution des charges après neutralisations comptables
- 5.4 Variations des charges de biens, services et marchandises (nature 31)
- 5.5 Variations des charges financières (nature 34)
- 5.6 Variations des charges de transfert (nature 36)

6 AMORTISSEMENTS

- 6.1 Évolution des amortissements (investissements)
- 6.2 Amortissements complémentaires
- 6.3 Évolution des investissements nets et taux de réalisation
- 6.4 Évolution des engagements ouverts (investissements)
- 6.5 Principales dépenses d'investissement durant l'année

7 DETTE

- 7.1 Intérêts de la dette et dette par habitant
- 7.2 Évolution des intérêts de la dette
- 7.3 Évolution de l'endettement net (après déduction des liquidités)

8 PROVISIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS FISCALES

- 8.1 Variation des provisions fiscales
- 8.2 Situation des provisions fiscales au bilan (règle des 4%)
- 8.3 Taux de provision des estimations de créances fiscales (PP) et (PM)
- 8.4 Soldes des reliquats (PP dont IS), et (PM)

1 SYNTHÈSE

1.1 ÉVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS DEPUIS 5 ANS

CHF/millions	2021	2022	2023	2024	2025
Charges	121.6	142.2	131.1	161.4	131.2
Revenus	125.1	143.6	131.1	163.5	131.2
Résultat	3.5	1.4	0.05	2.1	0.02

Fig.1 : Évolution des charges et revenus depuis 5 ans

En 2025, les charges présentent un total de CHF 131.2 mio. pour CHF 131.2 mio. de recettes, soit un excédent de revenus de 22'317 francs suisses.

Depuis de nombreuses années, les comptes de la Ville de Carouge sont bénéficiaires. Cela n'est pas dû cette année à une fiscalité en hausse par rapport aux prévisions cantonales, mais à une situation inverse en 2025. Cela est dû à des charges de fonctionnement moindres, à des mécanismes comptables non monétaires comme la réévaluation très favorable d'une partie de notre patrimoine financier (PF), et la dissolution de provisions fiscales qui s'explique en raison de la diminution des créances. En 2025, il a été possible de procéder à des amortissements complémentaires à hauteur de CHF 0.9 mio. ce qui implique une augmentation équivalente au niveau des charges extraordinaires.

À noter que les amortissements complémentaires¹¹ de CHF 0.9 mio. permettront pour les années à venir de diminuer significativement le poids des amortissements (comme lors du bouclement des comptes des années 2021 à 2024), et ce pour un total annuel de CHF 5.3 mio. en 2026.

Au total, les revenus ont diminué de CHF 32.3 mio. en un an, soit -20% (pour les explications détaillées voir section 3.8 Fiscalité), et les charges ont diminué de CHF 30.2 mio. par rapport à l'exercice 2024. Le résultat est positif et supérieur de CHF 1.5 mio. au budget 2025.

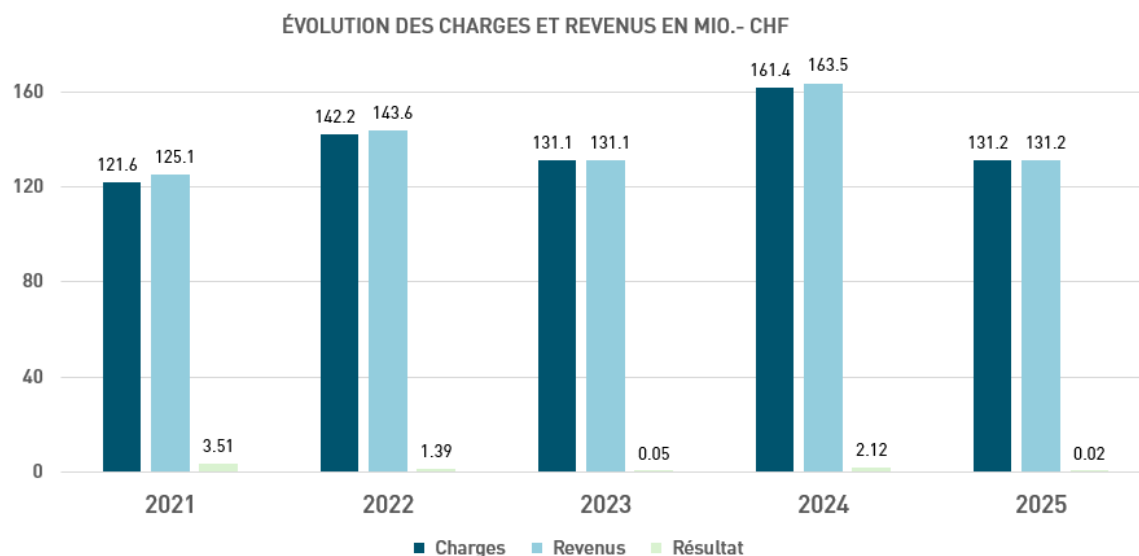


Fig.2 : Évolution des charges et revenus en mio. CHF depuis 5 ans

¹¹ 6.2 – Impact des amortissements complémentaires

1.2 PRINCIPALES VARIATIONS DES CHARGES PAR RAPPORT AU BUDGET

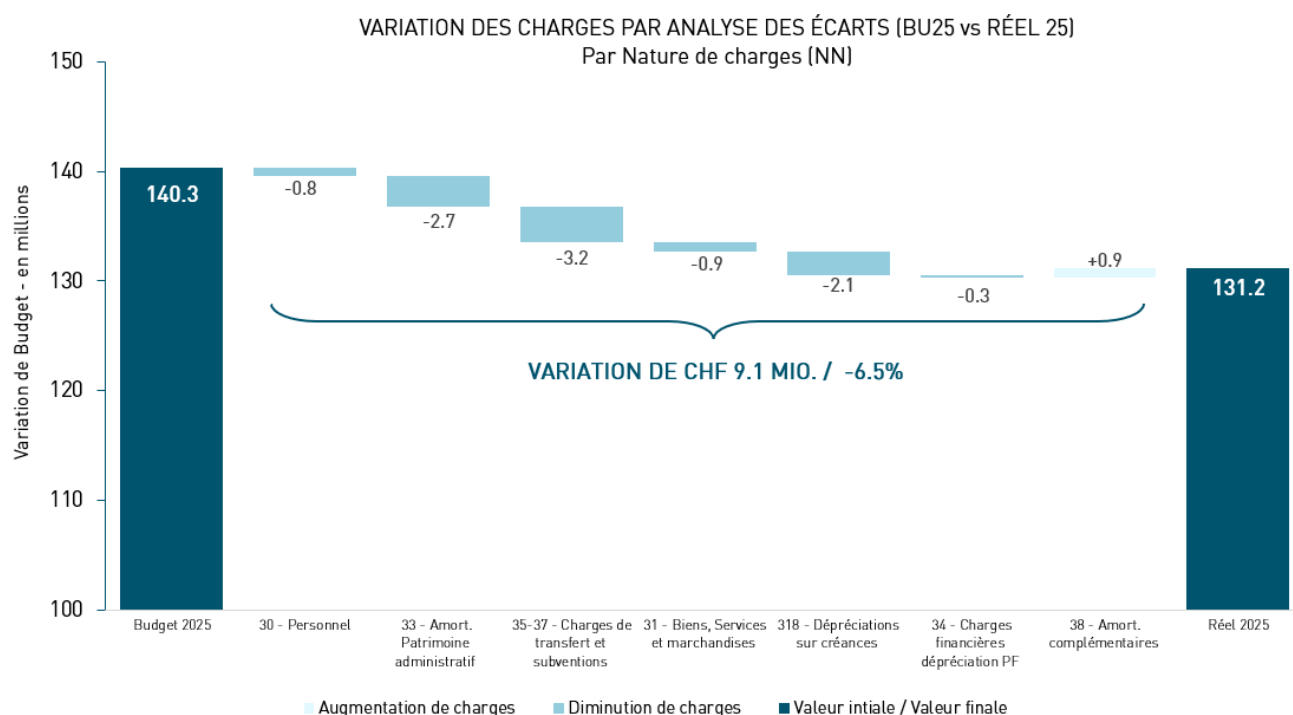


Fig.3 : Variation des charges par analyse des écarts (BN-1 vs RN-1)

En comparaison au budget 2025, les charges de fonctionnement pour l'exercice 2025 sont en baisse de CHF 9.1 mio. (soit 6.5%), quand bien même elles intègrent des charges supplémentaires au budget voté pour CHF 1.5 mio. :

- CHF 0.9 mio. d'amortissements complémentaires (nature 38) ;
- et CHF 0.4 mio. de crédits supplémentaires votés pour soutenir les commerces (nature 319).

Les principales variations de charges (NN) liées au fonctionnement ont évolué comme suit :

- Nature 30 : Charges de personnel : la baisse est liée essentiellement à une diminution sur les charges de personnel au sens strict, et à des décalages temporels de recrutement, voir 5.2 ;
- Nature 33 : Amortissements du patrimoine administratif : les amortissements ordinaires sont inférieurs au budget, principalement en raison des amortissements complémentaires passés, voir point 6.2 ;
- Natures 35 à 37 : Les charges de transfert (subventions) : elles sont en diminution, y compris celles directement en lien avec les frais de perception de la fiscalité (nat. 36), ainsi que les rétrocessions aux communes françaises comme rapporté au point 5.6 ;
- Nature 31 : Charges de biens, services et marchandises d'exploitation : elles sont en diminution par rapport au budget, deux principales raisons expliquent une économie de CHF 0.9 mio. d'une part la baisse des consommations d'énergie et frais d'entretiens d'autre part ;
- Nature 318 : Dépréciations de créances : une dissolution de provisions sur les créances fiscales (non monétaire) en lien avec la baisse des créances fiscales PM pour un total de CHF 2.1 mio. ;
- Nature 34 : Charges financières : les charges d'intérêts en lien avec les emprunts et les investissements, ainsi que les réévaluations du patrimoine financier (PF) ont été moindres au réel 2025, en détails au point 5.4.

2. REVENUS

2.1 RÉPARTITION DES REVENUS

CHF/mio	BU 2025	%	R 2024	%	R 2025	%	Δ R25 - R24	%
Personnes physiques	65.6	47%	68.4	42%	57.4	44%	-11.1	-16%
Personnes morales	17.2	12%	31.4	19%	17.6	13%	-13.8	-44%
Fonds de compensation	22.7	16%	23.5	14%	22.3	17%	-1.2	-5%
Taxe professionnelle	-	0%	1.0	1%	0.3	0%	-0.7	-69%
Fonds de péréquation	2.8	2%	2.1	1%	2.7	2%	+0.6	28%
Autres revenus (*)	30.4	22%	37.1	23%	31.0	24%	-6.2	-17%
Total des revenus	138.8	100%	163.5	100%	131.2	100%	-32.3	-20%

Fig.4 : Répartition des revenus en mio. - CHF

(*) Autres revenus - voir page suivante.

- En 2025, l'ensemble des revenus sont en diminution par rapport aux comptes précédents, mis à part le fonds de péréquation, soit une variation de CHF 32.3 mio.
- Les revenus issus de la fiscalité des personnes physiques (PP) connaissent une forte diminution en lien avec la réforme fiscale cantonale votée en 2024. L'estimation de l'administration fiscale cantonale annonçait une diminution de CHF 5.4 mio. (incluse au BU25), or la variation entre les deux années s'établit entre 2024 et 2025 à CHF -11.1 mio.
- En 2025, les revenus issus de la fiscalité des personnes morales (PM) sont également en baisse pour CHF 13.8 mio. par rapport à 2024, année exceptionnellement haute qui incluait de forts rattrapages.
- En ce qui concerne la production de la taxe professionnelle (TPC), CHF +0.3. mio. ont été rattrapés concernant les années antérieures. En effet, depuis 2024, c'est le fonds de compensation (PM) qui remplace la TPC, celui-ci est en 2025 en dessous des prévisions budgétaires (CHF -0.4 mio.).

RÉPARTITION DES REVENUS EN MIO.- CHF

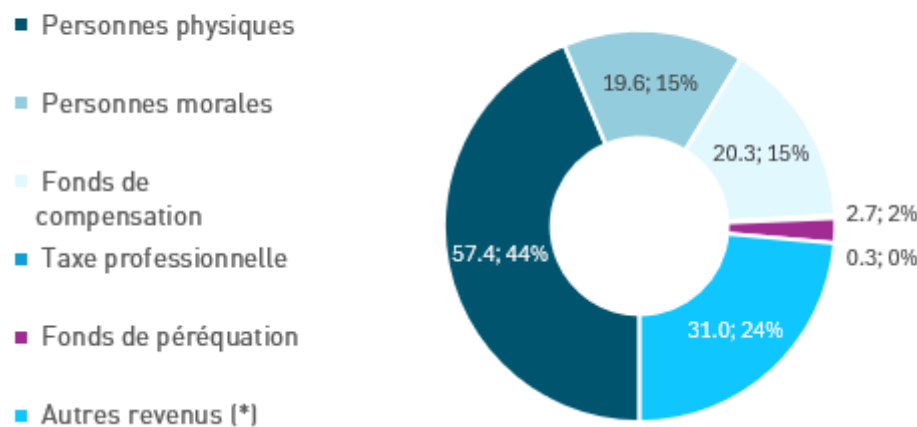


Fig.5 : Répartition des revenus en mio. CHF

2.2 RÉPARTITION DES AUTRES REVENUS

(*) La répartition des « Autres revenus » se compose des éléments suivants :

NN	Autres revenus	BU 2025	%	R 2024	%	R 2025	%	Δ R25 - R24	%
42	Taxes	8.5	28%	9.9	27%	10.6	34%	0.7	7%
43	Revenus divers	1.4	4%	1.6	4%	1.6	5%	-0.02	-1%
44	Revenus financiers	13.9	46%	18.0	48%	15.4	50%	-2.6	-15%
46	Revenus de transfert	6.7	22%	7.5	20%	3.3	11%	-4.3	-56%
47	Subventions à redistribuer	-	0%	0.1	0%	0.1	0%	0.05	69%
	Total des autres revenus	30.4	100%	37.1	100%	31.0	100%	- 6.1	-17%

Fig.6 : Répartition des autres revenus en mio. - CHF

En 2025, les autres revenus sont supérieurs au budget (CHF +0.6 mio.) mais moins marqués que l'an passé, ce qui s'explique principalement par trois points, soit une baisse de 17% pour CHF 6.1 mio.

- **Nature 42, Taxes¹²** : les revenus de taxes et émoluments administratifs (facturation des déchets, activation de prestations internes, amendes etc.), et les rétrocessions des EVEs à la Ville de Carouge sont en augmentation entre le budget 2025 et le réel 2025 de CHF 2.1 mio. et de CHF 0.7 mio. en comparaison aux comptes 2024. Il est important de noter qu'en raison de la non-exploitation de la piscine de la Fontenette, ce sont CHF 0.5 mio. au réel 2025 de recettes en moins par rapport à l'année 2024.
- **Nature 44, Revenus financiers** : en 2025, les réévaluations du patrimoine financier (PF) ont été de CHF 5.5 mio. soit une diminution de CHF 0.8 mio. par rapport à 2024. Par ailleurs, en 2024, les recettes issues de la vente du CAD route de Veyrier (CHF +0.8 mio.) et le rattrapage unique des redevances SIG (CHF 1.0 mio.) ne se sont pas répétés en 2025.
- **Nature 46, Revenus de transfert** : en 2025, la variation à la baisse s'explique par une diminution de la recette de la FDAP (soit CHF 0.8 mio.) en raison de la hausse de la valeur moyenne du centime pour Carouge ces 3 dernières années, le seuil de rétribution de cette compensation liée à la réforme fiscale (RFFA) en place depuis 2020.
Enfin, en raison de la fin du fonds de régulation, ce sont CHF 2.7 mio. de revenus de transferts qui transitaient par la Ville de Carouge via le Canton, également en charges (nat. 36) n'ont plus lieu depuis le 1^{er} janvier 2025 (après le vote du budget 2025).

¹² 42 Taxes :

421 Emoluments administratifs,
424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services,
425 Recette sur ventes,
426 Remboursements,
427 Amendes,
429 Autres taxes

2.3 RÉPARTITION DES REVENUS FISCAUX SUR LE TOTAL DES REVENUS

NN	Revenus	BU 2025	%	R 2024	%	R 2025	%	Δ R25 - R24	%
40	Revenus fiscaux	108.4	78%	126.4	77%	100.2	76%	- 26.2	-21%
42-47	Autres revenus	30.4	22%	37.1	23%	31.0	24%	- 6.1	-17%
	Total des revenus	138.8	100%	163.5	100%	131.2	100%	- 32.3	-20%

Fig.7 : Répartition revenus fiscaux sur le total des revenus

Les recettes fiscales sont les principales sources de revenus pour la Ville de Carouge, totalisant 76% des revenus en 2025 pour CHF 100.2 mio. soit une diminution de CHF 26.2 mio. en un an.

L'évolution des revenus fiscaux¹³ s'explique notamment par :

- une production fiscale annuelle inférieure au budget 2025 de CHF 8.1 mio. issue des impôts des personnes physiques (PP) et personnes morales (PM) légèrement supérieure au budget de CHF 0.4 mio., ainsi qu'une diminution du fonds de compensation (ex-TPC) de CHF 0.4 mio. ;
- des correctifs et rattrapages des années antérieures pour un total de CHF 0.7 mio. en 2025, alors qu'ils étaient de plus de 9.2 mio. en 2024, année exceptionnelle.

RÉPARTITION DES REVENUS FISCAUX & NON-FISCAUX EN MIO.- CHF

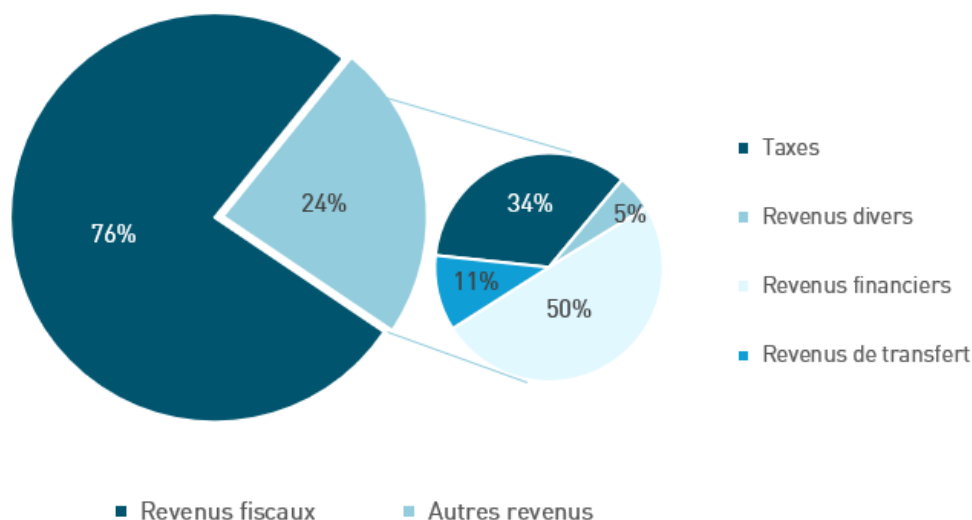


Fig.8 : Répartition revenus fiscaux et non fiscaux

¹³ 3.1 – Évolution des revenus de la fiscalité (PP, PM, TPC)

2.4 ÉVOLUTION DES REVENUS PAR RAPPORT AU BUDGET

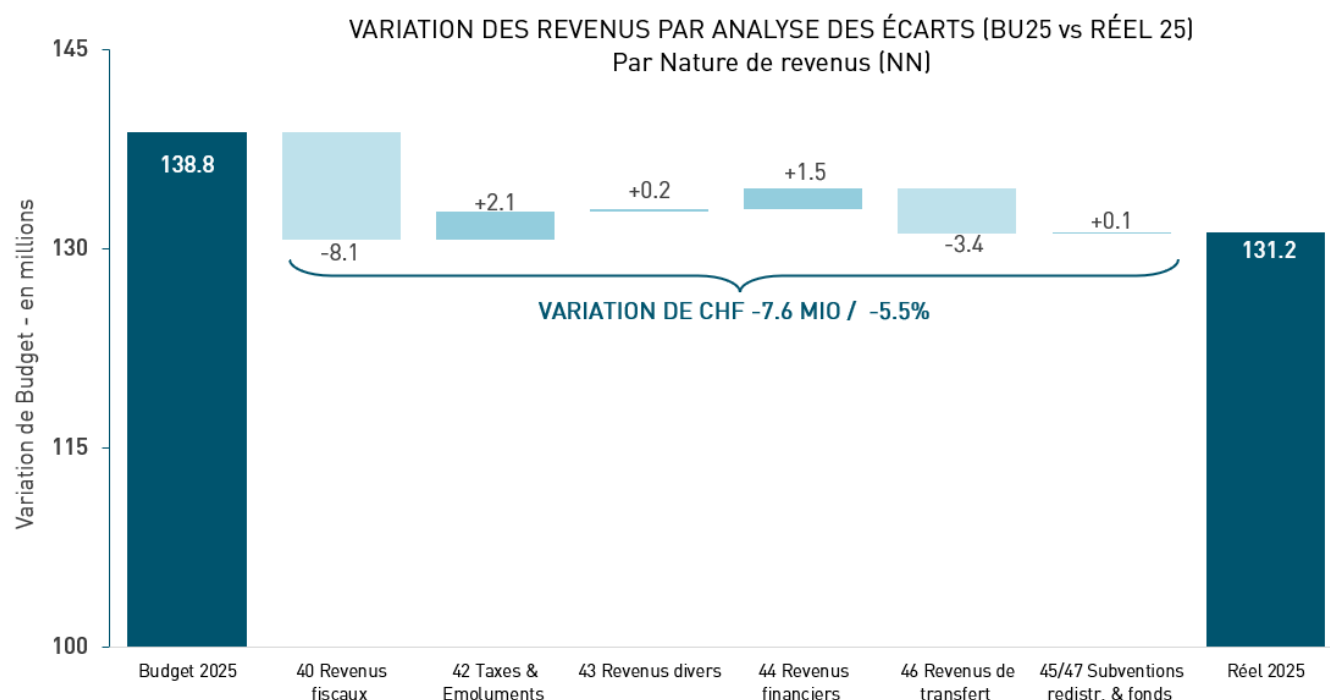


Fig. 9 : Évolution des revenus par rapport au budget

La baisse des revenus entre le budget 2025, qui prévoyait CHF 138.8 mio., et le réel 2025, qui s'établit à CHF 131.2 mio., s'explique principalement par :

- des revenus fiscaux (40) au total en baisse de CHF 8.1 mio. principalement dus à la baisse des revenus de la fiscalité des personnes physiques (PP) en lien avec la réforme fiscale cantonale ;

Les autres variations de revenus concernent les natures précédemment citées :

- des taxes et émoluments (42), incluant les remboursements des EVEs, et les remboursements d'APG maladie (nat. 426) ;
- des revenus financiers (44) en hausse de CHF 1.5 mio. en comparaison au budget, dont les réévaluations des biens du patrimoine financier (PF) pour CHF 1.2 mio. supérieur au budget.
- des revenus de transfert (46) en diminution de CHF 3.4 mio., soit CHF 2.7 mio. concernant le fonds de régulation (concerne principalement la subvention cantonale du Théâtre de Carouge, versée en direct désormais et à mettre en relation avec les charges en diminution également en nature 36) ainsi que la diminution de la compensation RFFA de CHF 0.8 mio. (FDAP) par rapport au budget en raison de la hausse de la moyenne du centime fiscal pour Carouge.

Au total, ce sont donc CHF 7.6 mio. de revenus en variation à la baisse, soit -5.5%, et ce principalement dû à la diminution des estimations fiscales des personnes physiques (PP), ce qui portent les recettes à un total de CHF 131.2 mio. en 2025.

3 FISCALITÉ

3.1 ÉVOLUTION DES REVENUS ISSUS DE LA FISCALITÉ

CHF/mio	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Budget Fiscalité</i>	85.1	92.8	97.2	103.2	108.4
Réel Fiscalité	99.7	108.9	97.0	126.4	100.2
Ecart	14.6	16.1	- 0.2	23.2	- 8.1
	+ 17.2%	+ 17.3%	- 0.2%	+ 22.5%	- 7.5%

Fig.10 : Évolution des revenus de la fiscalité

En résumé, en 2025, les revenus de la fiscalité s'élèvent à CHF 100.2 mio. Une variation de CHF 8.1 mio. entre le budget et le réel 2025 impacte significativement les revenus. On observe une forte volatilité, à la hausse comme à la baisse, d'année en année depuis 2021. L'année 2025 étant marquée par la plus forte variation négative par rapport au budget, où les rattrapages et la production annuelle ne sont pas aussi favorables que ce qui a pu être observé durant les années précédentes.

Répartition de la variation	R 2023	%	R 2024	%	R 2025	%
Variation de la fiscalité	4.0	-11316%	13.3	66%	- 8.6	106%
Correctifs et rattrapages	- 4.1	11416%	6.9	34%	0.5	-6%
Variation annuelle	- 0.0	100%	+20.2	100%	- 8.1	100%
Correctifs et rattrapages	R 2023	%	R 2024	%	R 2025	%
PP	1.6	-40%	+0.7	11%	- 0.1	-29%
PM	0.0	-1%	+6.0	87%	+0.9	170%
IS	- 4.1	100%	+0.1	2%	- 2.6	-501%
FONDS COMP. (EX-TPC)	-	0%	-	0%	+2.0	401%
TPC	- 1.6	40%	+0.0	0%	+0.3	60%
Total des correctifs et rattrapages	- 4.1	100%	+6.9	100%	+0.5	100%

Fig.11 : Évolution de la fiscalité - Correctifs et rattrapages

3.2 VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL (PP, PM)

Montants en CHF	Valeur de Production			Valeur du centime		
	2025	%	Centimes Additionnels	par centime	Population 2025	par habitant
Personnes physiques	57'316'712	77%	40	1'432'918	23'050	62
Personnes morales	17'555'126	23%		438'878		19
Total	74'871'838	100%	1'871'796		81	
Variation N-1	- 25.0%		- 25.0%		+343	- 26.1%

Montants en CHF			Valeur de Production		Valeur du centime	
	2024	%	Centimes Additionnels	par centime	Population 2024	par habitant
Personnes physiques	68'388'044	69%	40	1'709'701	22'707	75
Personnes morales	31'387'525	31%		784'688		35
Total	99'775'570	100%	2'494'389		110	
Variation N-1	+ 30.9%		+ 30.9%		107	+30.3%

Fig.12 : Valeur du centime additionnel N & N-1

La valeur du centime additionnel passe de CHF 2.5 mio. en 2024, à CHF 1.9 mio. en 2025. C'est la plus forte baisse de valeur de ces dernières années et ainsi retrouve le niveau observé en 2023.

Cette diminution provient de la production fiscale annuelle 2025 pour les personnes physiques (PP), ainsi que des correctifs et rattrapages fiscaux moins importants pour les personnes morales (PM).

Pour rappel, la valeur du centime par habitant était en 2020 de CHF 75.-, en 2021 de CHF 88.- ; en 2022 de CHF 97.- ; en 2023 de CHF 84.- ; puis en 2024 de CHF 110 et en 2025 de CHF 81.-.

- Statistiques de l'OCSTAT pour le calcul de la valeur du centime additionnel ;

La population du canton de Genève a augmenté en 2025. Elle se fixe à 1,3 %, soit 6'945 habitants supplémentaires pour le canton. Elle progresse plus légèrement à Carouge de 343 habitants (1.5%) comme suit :

- Le mouvement migratoire observé sur l'année 2025 montre un solde positif de **263 habitants supplémentaires** (8 fois plus qu'en 2024), soit 2'333 arrivées contre 2'070 départs.
- Le mouvement naturel observé sur l'année indique 212 naissances, ainsi que 132 décès en 2025, soit un solde positif de **80 nouveaux Carougeois**.

À fin 2025, la population résidente du canton s'établit à 537'191 habitants, dont 23'050 habitants à Carouge soit 4.29% de la population cantonale.

3.3 ESTIMATIONS FISCALES – MÉTHODOLOGIE – PERSONNES PHYSIQUES (PP)

L'estimation de l'impôt des PP et des PM est effectuée sur la base des éléments concernant l'année fiscale précédente et d'hypothèses de croissance pour l'année en cours (N). Les éléments concernant l'année fiscale antérieure (N⁻¹) sont assemblés de manière à fournir à la Ville de Carouge un chiffre le plus proche possible de la réalité et exploite plusieurs sources d'information :

- Prise en compte des bordereaux déjà notifiés, récupération de l'information sur l'impôt revenant à chacune des communes ; la part de la production réelle déterminée de cette manière assure un meilleur degré de fiabilité.
- Calcul d'un impôt pour les contribuables restants sur la base des éléments de la déclaration fiscale antérieure (N⁻¹) avant la validation définitive. Cette source d'information introduit un degré d'incertitude dans les résultats, étant donné le caractère non définitif de l'assiette fiscale pour ces contribuables.
- Prise en compte, sur la base des éléments concernant les années fiscales antérieures, de l'impôt des contribuables dont la déclaration fiscale antérieure (N⁻¹) n'est pas encore parvenue à l'administration. Cette source d'information génère davantage d'incertitude.

Le degré de fiabilité de la production des années antérieures (N⁻¹ à N⁻⁵) pour la commune donnée est d'autant plus élevé que le pourcentage de l'impôt notifié par année restante est important.

Afin d'estimer l'impôt de l'année en cours (N), l'évaluation de la production précédente (N⁻¹) est projetée sur l'année en cours (N) à l'aide d'hypothèses de croissance.

Pour les PP IBO, les hypothèses émanent de la synthèse d'hiver du Groupe de perspectives économiques (GPE) et des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière. L'estimation de l'impôt sur l'année en cours (N) tient également compte des modifications des centimes additionnels communaux ou des taux des parts privilégiées.

L'estimation de l'impôt à la source concernant l'année fiscale en cours (N) est également effectuée sur la base de l'observation des données antérieures et de l'évolution prévue au niveau cantonal.

• Les facteurs de volatilité

Certains facteurs influençant l'impôt des communes sont extrêmement difficiles à appréhender. **Pour les PP IBO, il s'agit notamment des changements de lieu de domicile, de lieu de travail, des changements d'état civil, des décès, des arrivées ou des départs de contribuables intervenus dans le courant de l'année fiscale.** Dans la plupart des cas, ils ne sont connus qu'au moment de la taxation et pourraient avoir un fort impact financier pour certaines communes. Néanmoins, lorsque l'information est disponible, il en a été tenu compte par les autorités fiscales cantonales.

** Impôt barème ordinaire = IBO = sur le revenu et la fortune

Impôt prestation en capital = IPC = par exemple versement 2e pilier = taxation séparée

(**) Imputation forfaitaire non remboursée par la Confédération - à charge de la commune

Selon l'ordonnance 672.201 relative à l'imputation forfaitaire d'impôt concernant la non-double imposition, et conventions fiscales relatives.

3.4 ESTIMATIONS FISCALES – MÉTHODOLOGIE – PERSONNES MORALES (PM)

L'impôt des PM est, quant à lui, totalement exposé aux mouvements conjoncturels avec une volatilité parfois vertigineuse. Afin d'essayer d'anticiper ces fluctuations, l'administration fiscale cantonale a constitué un échantillon d'entreprises qui répondent, deux fois par année (en janvier et en septembre), à des questions portant sur l'anticipation de l'évolution de leur bénéfice pour les années fiscales faisant l'objet d'estimations. **Il est composé de près de 200 entreprises du canton, dont l'impôt cumulé représente plus de 75% de l'impôt total.** L'impôt des PM est déterminé en appliquant à chaque entreprise de l'échantillon son propre taux de croissance, communiqué par l'intermédiaire du questionnaire de janvier. Pour les entreprises hors échantillon, le taux de croissance appliqué est celui résultant de la moyenne des entreprises répondant au questionnaire après avoir écarté les valeurs aberrantes.

3.5 EXPLICATIONS CONCERNANT LES ESTIMATIONS FISCALES (PP, PM)

- **Mode de taxation**

Depuis l'introduction du mode de taxation "postnumerando", les impôts périodiques de l'année courante sur les personnes physiques (PP) imposées au barème ordinaire et sur les personnes morales (PM) ne sont pas disponibles au moment de la préparation des comptes.

Selon ce système, l'impôt de chaque contribuable est prélevé sur la base des revenus et de la fortune, ou des bénéfices et du capital de l'exercice en cours. Compte tenu des délais octroyés aux contribuables pour remettre leur déclaration d'impôt, les revenus réels ne peuvent être déterminés ni sur la base des taxations effectives opérées par l'administration fiscale cantonale, ni sur la base des déclarations des contribuables remises après la préparation des comptes. Ainsi, l'administration fiscale cantonale est contrainte, chaque année, d'estimer les recettes fiscales, ce qui constitue un facteur d'incertitude important.

Pour mémoire, depuis le bouclage des comptes communaux 2019, l'impôt à la source des personnes physiques (PP IS) est également établi sur la base d'estimations, comme pour les revenus de la fiscalité PP/PM.

3.6 ESTIMATIONS FISCALES – TAUX DE NOTIFICATION (PP IBO)

PP - IBO notifications et correctifs

CHF/mio	Évaluation de la production		Correctif d'estimation		Taux de Notification
	2025	2024	2025	%	
Année fiscale 2020	44.17	44.13	+0.043	+ 0.1%	99.7%
Année fiscale 2021	43.50	43.42	+0.078	+ 0.2%	98.3%
Année fiscale 2022	43.29	43.13	+0.162	+ 0.4%	96.5%
Année fiscale 2023	45.42	45.00	+0.428	+ 1.0%	93.4%
Année fiscale 2024	44.59	45.75	-1.164	- 2.5%	75.6%

Fig. 13 : Estimation fiscales – taux de notification PP (IBO / IS) correctifs

- Suivi de la production fiscale et des correctifs d'estimation :

La production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. C'est la raison pour laquelle des correctifs d'estimation, positifs ou négatifs, viennent alimenter les comptes. Ces correctifs tiennent compte des modifications apportées par l'administration fiscale cantonale au gré de l'avancement de la taxation. Ils sont obtenus, pour chaque année fiscale, en soustrayant la production évaluée lors du dernier boucllement à l'évaluation qui est faite lors du boucllement courant.

Depuis le boucllement des comptes 2014, la production de l'impôt d'une année fiscale continue d'être estimée au cours des cinq exercices suivants. Après ces six années d'estimations successives, la production PP et PM est suivie de manière exacte sur la base des bordereaux notifiés aux contribuables. Après ce délai, le passage de l'estimation à la production comptable fait l'objet d'un correctif effectif (soit il est comptabilisé directement).

3.7 ESTIMATIONS FISCALES – IMPÔT À LA SOURCE (IS)

PP - IS - Correctifs

CHF/mio	Évaluation de la production		Correctif d'estimation	
	2025	2024	2025	%
Année fiscale 2021	17.58	18.32	-0.735	- 4.0%
Année fiscale 2022	19.17	20.30	-1.126	- 5.5%
Année fiscale 2023	19.40	19.70	-0.302	- 1.5%
Année fiscale 2024	19.15	19.81	-0.655	- 3.3%

Fig. 14 : Estimation fiscales – taux de notification IS

** Impôt barème ordinaire = IBO = sur le revenu et la fortune

Impôt prestation en capital = IPC = par exemple versement 2e pilier = taxation séparée

(**) Imputation forfaitaire non remboursée par la Confédération - à charge de la commune

Selon l'ordonnance 672.201 relative à l'imputation forfaitaire d'impôt concernant la non-double imposition, et conventions fiscales relatives.

3.8 ESTIMATIONS FISCALES – TAUX DE NOTIFICATION (PM)

PM - notifications et correctifs

CHF/mio	Évaluation de la Production		Correctif d'estimation		Taux de Notification
	2025	2024	2025	%	
Année fiscale 2020	13.82	13.83	-0.009	- 0.1%	89.0%
Année fiscale 2021	13.81	13.78	+0.022	+ 0.2%	79.6%
Année fiscale 2022	17.30	17.23	+0.073	+ 0.4%	30.9%
Année fiscale 2023	18.09	15.18	+2.918	+ 19.2%	21.2%
Année fiscale 2024	25.65	23.30	+2.352	+ 10.1%	15.5%

Fig.15 : Estimation fiscales – taux de notification PM

3.9 ESTIMATIONS FISCALES – TOTAL DE LA PRODUCTION ANNUELLE

CHF/mio	Évaluation de la Production		Variation	
	2025	2024	2025	%
PP IBO	41.72	44.59	-2.866	- 6.4%
PP IS	17.83	19.15	-1.319	- 6.9%
PM	16.69	25.65	-8.962	- 34.9%
TOTAL	76.24	89.39	-13.146	- 14.7%

Fig.16 : Estimation fiscales – production annuelle

Entre 2025 et 2024 on observe que l'ensemble de la production est en forte diminution, qu'elle concerne les revenus des personnes physiques (PP), imposées à la source (IS), ainsi que les personnes morales (PM). Cela explique la diminution du total des recettes fiscales.

** Impôt barème ordinaire = IBO = sur le revenu et la fortune

Impôt prestation en capital = IPC = par exemple versement 2e pilier = taxation séparée

(**) Imputation forfaitaire non remboursée par la Confédération - à charge de la commune

Selon l'ordonnance 672.201 relative à l'imputation forfaitaire d'impôt concernant la non-double imposition, et conventions fiscales relatives.

3.10 FISCALITÉ PERSONNES PHYSIQUES (PP) – SOURCES DE REVENUS

Montants en CHF	2021	2022	2023	2024	R2025
Barème ordinaire (IBO)	35'640'297	40'797'782	38'133'581	38'867'750	35'474'953
Prestation en capital (fortune)	5'600'690	5'786'657	7'017'831	7'382'371	6'681'014
Impôt à la source (IS)	17'654'000	18'300'710	20'251'905	19'806'053	17'836'477
Sous-total	58'894'987	64'885'149	65'403'317	66'056'175	59'992'444
Exercices précédents effectifs	1'639'109	510'596	-2'057'897	279'854	-2'097'758
Exercices précédents estimés	2'151'200	5'797'074	-971'966	2'171'263	-452'057
IF à la charge de la Commune (**)	-56'210	-93'449	-149'833	-119'248	-125'917
Production annuelle nette	62'629'086	71'099'371	62'223'621	68'388'044	57'316'712
Nouvelles créances (PP)	-1'179'544	8'066'752	-1'549'673	1'748'421	-1'696'983
Créances au bilan (PP)	21'849'059	29'915'811	28'366'138	30'114'559	28'417'575

Fig.17 : Fiscalité PP – sources de revenus

Les revenus pour les personnes physiques (PP) estimés passent de CHF 66.1 mio. en 2024 à CHF 60.0 mio. en 2025. L'IBO diminue de CHF 6.0 mio. en un an, l'impôt sur la fortune diminue de CHF 0.7 mio. et l'impôt à la source (IS) diminue quant à lui de CHF 2.0 mio.

La production annuelle nette 2025 de CHF 57.3 mio. diminue fortement par rapport au dernier exercice. Cela est dû notamment aux correctifs des revenus des exercices précédents pour près de CHF -2.7 mio.

Depuis l'année fiscale 2021, l'impôt des contribuables imposés à la source dans le Canton de Genève et faisant l'objet d'une taxation ordinaire ultérieure (TOU) n'est plus comptabilisé au titre d'impôt des PP IBO mais au titre de l'impôt des PP IS. Ce changement explique en partie les variations des dernières années.

Cette modification a pour objectif de faciliter la lecture des comptes fiscaux cantonaux et communaux en délimitant les impôts des personnes physiques de manière claire et pérenne en fonction du type de contribuable (IS ou IBO) et non plus en fonction du mode de taxation comme précédemment. Il s'agit d'un transfert sans aucune conséquence sur les recettes fiscales totales, mais qui génère une augmentation de l'impôt des PP IS et une diminution équivalente de l'impôt des PP IBO.

À noter que 30% des revenus de la fiscalité PP (soit CHF 17.8 mio. sur CHF 60.0 mio.) proviennent en 2025 de personnes imposées à la source (IS). Entrent dans cette catégorie non seulement les travailleurs frontaliers, mais aussi certains travailleurs étrangers qui résident à Genève (par exemple avec un permis de séjour depuis moins de 5 ans).

** Impôt barème ordinaire = IBO = sur le revenu et la fortune

Impôt prestation en capital = IPC = par exemple versement 2e pilier = taxation séparée

(**) Imputation forfaitaire non remboursée par la Confédération - à charge de la commune

Selon l'ordonnance 672.201 relative à l'imputation forfaitaire d'impôt concernant la non-double imposition, et conventions fiscales relatives.

3.11 FISCALITÉ PERSONNES MORALES (PM) – SOURCES DE REVENUS

Montants en CHF	2021	2022	2023	2024	R2025
Exercice courant (PM)	13'583'906	13'736'606	13'983'323	25'446'057	16'685'914
Exercices précédents (PM)	3'727'853	2'064'410	45'474	6'036'053	869'263
IF à la charge de la Commune (**)	-313'000	-64'751	-44'793	-94'584	-51
Production annuelle nette (PM)	16'998'759	15'736'265	13'984'004	31'387'525	17'555'126
Exercice suivant (PM)	-138'134	-1'016'324	-616'331	-811'187	6'181'395
Nouvelles créances (PM)	-878'191	399'994	-194'857	6'992'583	-5'392'240
Créances au bilan (PM)	-1'016'325	-616'331	-811'187	6'181'395	789'155

Fig.18 : Fiscalité PM – sources de revenus

En 2025, il est à noter que les revenus issus de la fiscalité des personnes morales (PM) restent très importants, bien qu'ils soient en diminution en raison de correctifs et d'une production exceptionnelle survenue en 2024. La production annuelle 2025 est de CHF 17.6 mio. ; elle se compose de CHF 0.9 mio. de correctifs effectifs.

4. TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE (TPC) & FONDS DE COMPENSATION (EX-TPC)

4.1 FISCALITÉ DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (TPC) – SOURCES DE REVENUS

Montants en CHF	2021	2022	2023	2024	2025
Exercice courant (TPC)	16'438'090	16'571'514	16'900'171	-	-
Exercices précédents (TPC)	1'024'017	1'178'930	410'820	992'468	306'240
Production annuelle nette	17'462'107	17'750'444	17'310'991	992'468	306'240
Nouvelles créances (TPC)	42'147	8'679'483	- 9'322'387	175'146	- 853'090
Créances au bilan (TPC)	1'610'464	10'289'946	967'560	1'142'705	289'616

Fig. 19 : Production TPC – sources de revenus

La production annuelle de la taxe professionnelle communale (TPC) a été significativement réduite en nombre et n'était pas prévue au budget 2025, en raison de l'abolition de la TPC dès le 01.01.2024. Cela concerne uniquement des reliquats (rattrapages d'années antérieures) qui ont pu être produits durant l'année 2025 sur la base de déclarations retournées par les contribuables ou transmises par d'autres communes pilotes de dossiers en répartition intercantonale, et taxables jusqu'à fin 2023.

En effet, les nouvelles entreprises établies sur le territoire carougeois restent assujetties pour les exercices non déclarés jusqu'à fin 2023. Aussi, les répartitions intercommunales dont peut dépendre Carouge, ne peuvent être produites que lorsque les contribuables déclarent à la commune pilote tous leurs éléments de taxation, parfois en lien avec leur taxation en cours au niveau cantonal (AFC).

En 2025, ce sont près de 361 bordereaux qui ont pu être produits pour près de CHF 0.3 mio. en rattrapages, sur la base d'éléments nouveaux et inconnus lors de l'établissement du budget.

4.2 ÉVOLUTION DES REVENUS DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (TPC)

L'évolution de la production annuelle de la taxe professionnelle communale (TPC) par rapport au budget se répartit de la manière suivante :

CHF/mio	2021	2022	2023	2024	2025
Budget TPC	17.0	17.2	19.0	1.0	-
Réel TPC	17.5	17.8	17.3	1.0	0.3
Ecart	0.5	0.6	- 1.6	0.0	0.3
	3%	4%	-9%	1%	
#Bordereaux produits	5'900	4'442	3'807	1'508	361

Fig. 20 : Évolution de la Production TPC

4.3 FONDS DE COMPENSATION (EX-TPC)

Montants en CHF	R 2024	R 2025	BU 2025	Δ R25 - R24	%	Δ R25 - B25	%
Exercice courant	23'501'680	20'289'362	22'663'449	-3'212'317	-14%	-2'374'087	-10%
Exercices précédents	-	2'046'885	-	+2'046'885	n/a	+2'046'885	n/a
Production annuelle nette	23'501'680	22'336'248	22'663'449	-1'165'432	-5%	-327'201	-1%
Nouvelles créances	3'030'142 - 2'566'865						
Créances au bilan	3'030'142	463'277					

Fig. 21 : Fonds de compensation destiné aux communes (PM)

Depuis 2024, les communes perçoivent du Canton, une « **Part aux communes genevoises au Fonds de compensation aux communes (28.5 centimes)** ». Une clé de répartition historique et dynamique a été entérinée lors de la réunion extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 par l'ensemble des communes. Cette clé dynamique, explique en partie la variation à la baisse.

Pour la Ville de Carouge, en 2025, la clé de répartition de ce fonds cantonal est 8.8650%. Le fonds de compensation aux communes estimé par l'AFC en octobre 2024 lors de l'établissement du budget 2025, se montait à CHF 254 mio. La part estimée revenant à la Ville de Carouge était de CHF 22.7 mio. Les variations peuvent s'expliquer par le fait que cet impôt est calculé sur un panel des personnes morales du canton et non uniquement de la commune.

Au réel 2025, la production annuelle est de CHF 20.3 mio. soit CHF -2.4 mio. en comparaison au budget 2025, c'est le rattrapage pour l'année précédente de CHF 2.0 mio. qui a permis de compenser la baisse de production annuelle.

La variation entre la production annuelle est significative puisqu'elle est de CHF 3.2 mio. en moins, par rapport à l'année 2024.

Il est important de remarquer que la créance au bilan s'est quant à elle fortement réduite, en passant de CHF 3.0 mio. à CHF 0.5 mio., ce qui a un impact également favorable sur les provisions fiscales, en dissolution en 2025.

5 CHARGES

5.1 RÉPARTITION DES CHARGES PAR 2 NATURES (NN)

NN	CHARGES	BU 2025	%	R 2024	%	R 2025	%	Δ R25 - R24	%
30	Charges de personnel	48.4	34%	46.0	28%	47.6	36%	1.6	+3%
36	Charges de transfert	47.9	34%	48.4	30%	44.4	34%	- 4.0	-8%
31	Charges de biens services et marchandises	29.5	21%	33.4	21%	26.4	20%	- 7.0	-21%
33	Amortissements au patrimoine administratif	13.1	9%	9.3	6%	10.4	8%	1.1	+12%
34,35,37	Autres charges (*)	1.5	1%	1.3	1%	1.5	1%	0.1	+9%
38	Amortissements complémentaires	-	0%	23.0	14%	0.9	1%	- 22.1	-96%
Total charges (NN31)		140.3	100%	161.4	100%	131.2	100%	- 30.2	-19%

Fig. 22 : Répartition des charges NN

- Parmi les charges, les diminutions importantes par rapport au budget 2025 qui sont à noter :
 - Charges de transfert inférieures au budget prévu CHF 3.5 mio. ;
 - Charges de biens, services et marchandises inférieurs de CHF 3.1 mio. ;
 - Amortissements au patrimoine administratif inférieurs au budget de CHF 2.7 mio. en lien avec les amortissements complémentaires cumulés depuis 2021.
- La répartition des charges (en %) en comparaison avec l'exercice précédent est en mutation :
 - Tout d'abord, le poids des amortissements complémentaires diminue fortement de 14% soit CHF 23.0 mio. en 2024 pour passer à 1% pour l'exercice 2025 avec CHF 0.9 mio. ;
 - Les charges de transfert (nat. 36) passent de 30% à 34% pour CHF 44.4 mio.
 - les charges de personnel passent de 28% à 36% (nat. 30) CHF 47.6 mio. ;
 - Les charges de biens, services et marchandises diminuent en passant de CHF 33.4 mio. (21%) à CHF 26.4 mio. (20%), en raison de dissolutions de provisions pour risques d'un montant CHF -2.6 mio. en 2025 alors que ces provisions étaient de CHF 3.9 mio. en constitution en 2024, soit une variation de CHF 6.5 mio. entre les deux années.
 - Les autres charges (*) restent stables à 1% par rapport à 2024.

RÉPARTITION DES CHARGES EN MIO.- CHF

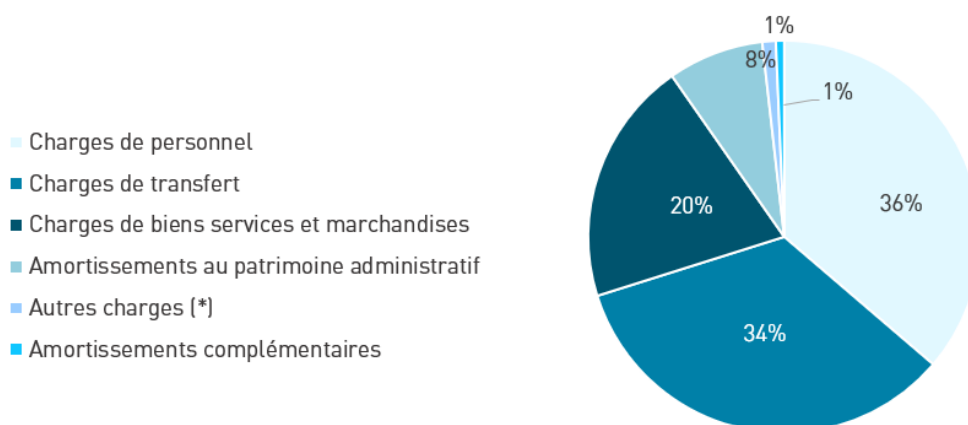


Fig.23 : Répartition des charges NN

5.2 TRAITEMENT DU PERSONNEL (NATURE 30)

CHF/mio	2021	2022	2023	2024	2025
Budget personnel	39.8	41.4	44.2	46.5	48.4
Réel personnel	38.8	40.8	42.8	46.0	47.6
Écart	- 1.0 - 2.5%	- 0.6 - 1.5%	- 1.4 - 3.2%	- 0.5 - 1.1%	- 0.8 - 1.6%

Fig.24 : Traitement du personnel nature 30

Les charges de personnel sur l'ensemble de la nature 30, indiquent globalement un non dépensé de CHF 0.8 mio. Considérant les économies liées aux charges de personnel (remboursement des assurances sociales), un non-dépensé global de CHF 1.3 mio. se dégage.

Ce résultat se décompose comme suit :

Les charges de personnel sur les natures 301 à 309 montrent une économie de CHF 0.8 mio.

Les remboursements des assurances sociales (nature 42600.410) montrent un excédent de revenus de CHF 0.5 mio.

L'économie des natures 301 à 309, de CHF 0.8 mio. s'explique principalement par une économie de CHF 1 mio. sur les charges de personnel au sens strict, soit les traitements et les charges sociales (natures 301, 304, 305) d'une part, d'un dépassement de charges de CHF 0.3 mio. pour le personnel intérimaire (nature 303) et d'un non-dépensé de CHF 0.1 mio. sur les autres charges de personnel (nature 309) d'autre part.

Il est à noter que la rubrique « personnel intérimaire » est prévue pour les remplacements vacances des concierges, les missions spéciales prévisibles en cours d'année ainsi que les remplacements des absences maladies/accidents. Ainsi, en fonction des absences, cette rubrique augmente en parallèle avec les remboursements des indemnités journalières des assurances. Il sied donc de la mettre en relation avec la nature « remboursement APG » 42600.410 qui présente un excédent de revenus (80% du salaire assuré sans les charges sociales).

Pour rappel, peuvent également être imputés dans la rubrique du personnel intérimaire, les éventuels engagements, par le biais d'agences de placement, pour couvrir temporairement des vacances de poste. Dans ce cas, le montant est couvert par un disponible à tout le moins équivalent dans la nature 301 (traitement du personnel).

Il est à noter que ce non-dépensé global est dû principalement à :

- des vacances de postes, des reports d'engagements et des processus de recrutement rallongés par manque de candidatures répondant au profil souhaité ;
- certaines absences, dans des postes spécifiques, non remplacées ou remplacées partiellement ;
- des postes fixes occupés par du personnel non-permanent.

5.3 ÉVOLUTION DES CHARGES APRÈS NEUTRALISATIONS COMPTABLES

CHF/mio	2021	2022	2023	2024	2025
Total des charges	121.6	142.2	131.1	161.4	131.2
Gratuités	- 1.3	- 2.5	- 3.2	- 3.3	- 2.9
LRT (Répartition des tâches)	- 3.0	- 3.0	- 3.0	- 3.0	-
Amortissements compl.	- 11.1	- 14.0	- 5.2	- 23.0	- 0.9
Sous-total 1 des charges	106.2	122.6	119.7	132.1	127.4
Charges incompressibles	- 6.5	- 6.8	- 7.7	- 8.5	- 9.1
Sous-total 2 des charges	99.7	115.8	112.0	123.6	118.3

Fig.25 : Évolution des charges après neutralisations comptables

Charges – Sous-total 1 : Après neutralisation des charges ci-dessus, qui résultent d'écritures comptables non-monétaires, il est constaté sur une période de 5 années, entre le réel 2021 et le réel 2025 que les charges d'exploitation augmentent en moyenne de CHF 4.2 mio. soit +4.0% /an, pour le sous-total 1, après retraitement des gratuités et de la LRT. La variation permet après neutralisation des amortissements complémentaires, gratuités et réévaluation du Patrimoine Financier (PF) d'avoir une tendance réelle au plus proche des dépenses de fonctionnement.

Charges – Sous-total 2 : En 2025, après retraitement des charges dites incompressibles au sous-total2, on remarque que les charges restantes dites de fonctionnement diminuent de CHF 9.1 mio., soit à un total de CHF 118.3 mio. Après 5 années consécutives en hausse, celle-ci ralentie en 2025 et est de +3.7%/an (+5.2% /an en 2024).

Pour rappel, les charges incompressibles représentent toutes les charges des SIS, et de la FASe, mais aussi celles pilotées par l'Association des communes genevoises (ACG), soit le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), le Service intercommunal d'informatique (SIACG), le Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEDEC).

L'ACG s'occupe entre autres, en plus de son activité de représentation des communes auprès du Canton, du pilotage pour les communes genevoises, du Fonds intercommunal (FI), du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), du Fonds intercommunal d'équipement (FIE), et du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), du Fonds de financement des places de sans-abri (LAPSA).

A noter, en 2025 le fonds de régulation (LRT) a pris fin dès le 1^{er} janvier. Ce sont CHF 2.7 mio. qui transitaient pour Carouge (charges/recettes), principalement en lien avec la subvention cantonale pour le Théâtre de Carouge, qui leur est désormais directement versé.

5.4 VARIATIONS DES CHARGES DE BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES (NATURE 31)

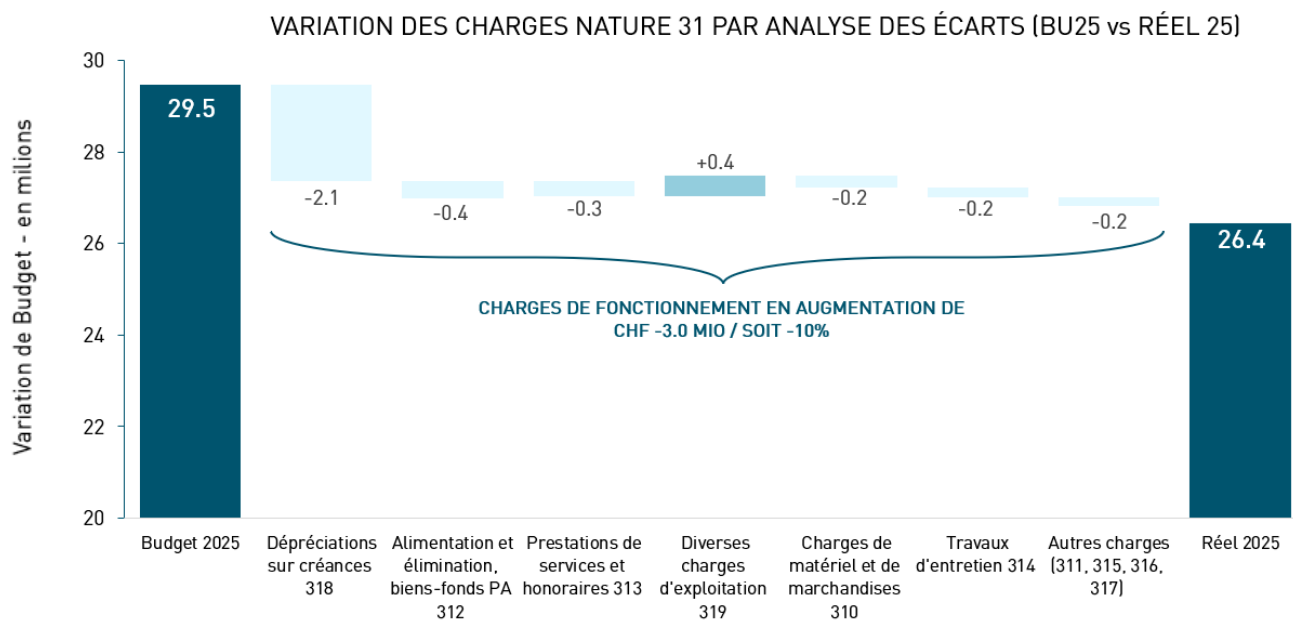


Fig.26 : Variation des charges natures 31

Principales variations des comptes de charges (nat. 31), par rapport au budget 2025 :

En 2025, les natures de charges de biens, services et marchandises sont presque toutes inférieures au budget (CHF 29.5 mio.) ; elles ont diminué au total de CHF 3 mio. (soit -10%), essentiellement en relation aux éléments suivants :

- Nature 318 : Les dépréciations sur créances sont de CHF -2.1 mio. en 2025, pour les reliquats pour les PM et PP ainsi que, le Fonds compensation (ex-TPC) en lien avec la diminution des créances fiscales.
- Nature 313 (prestations de services et honoraires) au total cette nature de charge est en diminution de CHF 0.3 mio., les principales économies sont les suivantes :
 - CHF -74'000 Actions économies d'énergie, moins de dépenses d'études que prévues ;
 - CHF -82'000 Baisse des assurances bâtiments ;
 - CHF -70'000 Report du budget honoraires AIMP en lien avec les appels d'offres ;
- Nature 319 (diverses charges d'exploitation) montre un dépassement de charges de CHF 0.4 mio. Cette variation est due notamment, aux délibérations votées durant l'été 2025 par le Conseil Municipal pour soutenir les commerçants.
- Nature 314 (travaux d'entretien), CHF -0.2 mio. :
 - CHF -203'000 d'économies sur l'entretien du domaine public, dues notamment à des interventions reportées ainsi qu'aux conditions météorologiques défavorables durant l'automne qui ont empêché les travaux d'entretien prévus ;

- Nature 312 : Alimentation (Energie), CHF -0.4 mio. : cette nature de charge (détaillée page suivante) comprend le gaz qui a subi une légère diminution due à une optimisation énergétique en lien avec le projet de rénovation d'éclairage. Cette diminution de CHF 0.4 mio. s'explique principalement par :
 - une consommation du gaz inférieure au budget, en raison du remplacement par du mazout durant le chantier de la Piscine notamment ;
 - une continuité concernant le projet LED dans plusieurs bâtiments, ainsi que, consommations et prix moyens de marché inférieurs au budget ;
 - une consommation d'eau en baisse et d'améliorations techniques à la piscine des Pervenches ;
 - ainsi que, des conditions météorologiques favorables en 2025.

Les variations entre le budget et le réel 2025 pour l'énergie expliquées par natures détaillées :

NNNN.nnn	Énergies	BU 2025	R 2025	Δ B25 - R25	%
31200.050	Electricité	1.3	1.2	- 0.124	- 11%
31200.051	Chauffage à distance (CAD)	0.4	0.3	- 0.056	- 17%
31200.052	Chauffage gaz	-	-	-	-
31200.056	Eau	0.4	0.3	- 0.028	- 8%
31200.058	Gaz	0.5	0.3	- 0.116	- 34%
31200.061	Combustibles & Energies	0.2	0.2	- 0.050	- 33%
Total nat. 312		2.7	2.3	- 0.374	- 16%

Fig.27 : Nature 312, alimentation (Énergie)

NNN	Charges de biens services et marchandises	BU 2025	%	R 2024	%	R 2025	%	Δ R25 - R24	%
310	Charges de matériel et de marchandises	2.1	7%	1.7	5%	1.8	7%	0.07	4%
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	0.9	3%	0.7	2%	0.9	3%	0.20	29%
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	2.7	9%	3.9	12%	2.3	9%	- 1.61	- 41%
313	Prestations de services et honoraires	10.8	37%	10.1	30%	10.5	40%	0.44	4%
314	Travaux d'entretien	6.1	21%	5.9	18%	5.8	22%	- 0.04	- 1%
315	Entretien des biens et immo. incorporelles	0.5	2%	0.4	1%	0.4	2%	0.05	13%
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	2.2	8%	2.1	6%	2.2	8%	0.19	9%
317	Dédommagements	0.4	1%	0.3	1%	0.3	1%	- 0.04	- 13%
318	Dépréciations sur créances	0.2	1%	4.6	14%	- 1.9	- 7%	- 6.54	- 142%
319	Diverses charges d'exploitation	3.6	12%	3.7	11%	4.0	15%	0.28	8%
Total des charges NNN 31		29.5	100%	33.4	100%	26.4	100%	- 7.0	- 21%

Fig.28 : Répartition des charges 31 (NNN)

5.5 VARIATIONS DES CHARGES FINANCIÈRES (NATURE 34)

NNN	Charges Financières	BU 2025	%	R 2024	%	R 2025	%	Δ R25 - R24	%
340	Charges d'intérêts	0.81	53%	0.48	40%	0.49	39%	0.01	3%
343	Charges pour biens-fonds du PF	0.35	23%	0.35	29%	0.39	31%	0.04	13%
344	Dépréciations, immobilisations PF	0.20	13%	0.14	12%	0.15	11%	0.01	4%
349	Différentes charges financières	0.17	11%	0.22	19%	0.24	19%	0.01	6%
Total des Charges NNN 34		1.5	100%	1.2	100%	1.3	100%	+0.1	6%

Fig.29 : Variation des charges natures 34

Les charges financières en nature 34 réalisent cette année une économie de CHF 0.2 mio. en raison de la revalorisation du patrimoine financier (PF), plus favorable en 2025 en comparaison au budget.

Pour rappel, la comptabilisation des charges des décomptes de gestion des régies pour nos bâtiments du patrimoine financier (PF), est présentée distinctement des recettes (Nat. 44).

Concernant les dépréciations des immobilisations du patrimoine financier (PF), celles-ci découlent de la réévaluation périodique des biens du patrimoine financier (PF), selon la circulaire envoyée par le Service des affaires communales.

La réévaluation nette en 2025 est de CHF 5.7 mio. Le nombre de biens réévalués en 2025 dans le lot 4/5 est de 4 sur un total de 46 biens.

Selon l'art. 38 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC – B 6 05.01) - tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF) doivent faire l'objet d'une réévaluation lors de la clôture des comptes.

En 2022, la commune a procédé à l'élaboration d'un échéancier afin de réévaluer périodiquement les immobilisations corporelles du patrimoine financier et ceci sur 5 lots. Le premier lot a été réévalué en 2022, le deuxième en 2023, le troisième en 2024, et le quatrième lot a été réévalué en 2025. Cette pratique est conforme aux modalités définies dans la circulaire de la SAFCO du 14 avril 2022 relative à ces réévaluations périodiques.

5.6 VARIATIONS DES CHARGES DE TRANSFERT (NATURE 36)

NNN	Charges de transferts	BU 2025	%	R 2024	%	R 2025	%	Δ R25 - R24	%
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	6.10	13%	5.62	12%	5.56	13%	- 0.07	- 1%
361	Dédommagements à des collectivités publiques	14.06	29%	13.79	28%	13.97	31%	0.18	1%
362	Péréquation financière et compensation	2.34	5%	4.46	9%	2.34	5%	- 2.12	- 48%
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	24.82	52%	24.03	50%	22.03	50%	- 2.00	- 8%
364	Dépréciations, prêts PA	0.05	0%	0.05	0%	0.05	0%	-	-
366	Amortissements, subventions d'investissements	0.50	1%	0.45	1%	0.50	1%	0.05	11%
Total des charges NNN 36		47.9	100%	48.4	100%	44.4	100%	- 4.0	- 8%

Fig.30 : Variation des charges natures 36

Les charges de transferts (nature 36) ont été moindres de CHF 3.5 mio. en 2025 au réel par rapport au budget (CHF -4.0 mio. par rapport à 2024). Les principales variations à relever sont les suivantes :

- Nature 360 : Quotes-parts de revenus destinées à des tiers, CHF -0.5 mio. : cette nature comprend les compensations financières aux communes françaises en lien avec la fiscalité, qui diminuent de 9%, soit une baisse de CHF 544'000 en 2025.
- Nature 361 : Dédommagements à des collectivités publiques, il s'agit des charges dites « incompressibles » (ACG, SIACG, GIAP, SIS et la FASe) mais également les repas des restaurants scolaires ainsi que les frais de perception du canton etc.). Elles sont au total en baisse par rapport au budget de CHF 90'000, cela concerne les frais de perception du Canton qui sont de 3% des recettes fiscales, en lien avec la baisse de la production annuelle. En 2025, ce sont près de CHF 3.1 mio. qui ont été retenus par l'AFC à la charge de la commune.
- Nature 363 : Subventions à des collectivités et à des tiers : CHF -2.8 mio.
Les principales diminutions de charges de subventions sont sur les postes suivants :
 - CHF -2.7 mio. qui concernent la fin du fonds de régulation (Théâtre de Carouge, ASMV) en relation avec la nature de recettes 46 (impact neutre) la subvention ne transite plus par la Ville de Carouge (charges/recettes) ;
 - CHF -186'000 : Abonnements TPG subventionnés par la commune inférieurs au budget.

6 AMORTISSEMENTS

6.1 ÉVOLUTION DES AMORTISSEMENTS (INVESTISSEMENTS)

CHF/mio	2021	2022	2023	2024	2025
Budget Amos	14.1	14.2	12.8	12.6	13.1
Réel Amos	12.8	11.9	10.3	9.3	10.4
Écart	- 1.3	- 2.3	- 2.5	- 3.4	- 2.7
	- 9%	- 16%	- 19%	- 27%	- 21%

Fig.31 : Évolution des amortissements

Les amortissements 2025 sont supérieurs aux amortissements 2024, suite à la mise en service en 2025 de plusieurs projets comme le Café Restaurant Le Félin, la Ludothèque ou encore la mise en conformité des quais de bus TPG. Le niveau des amortissements contenu des dernières années s'explique par les amortissements complémentaires comptabilisés depuis 2021 (voir point suivant 6.2 amortissements complémentaires pour le détail).

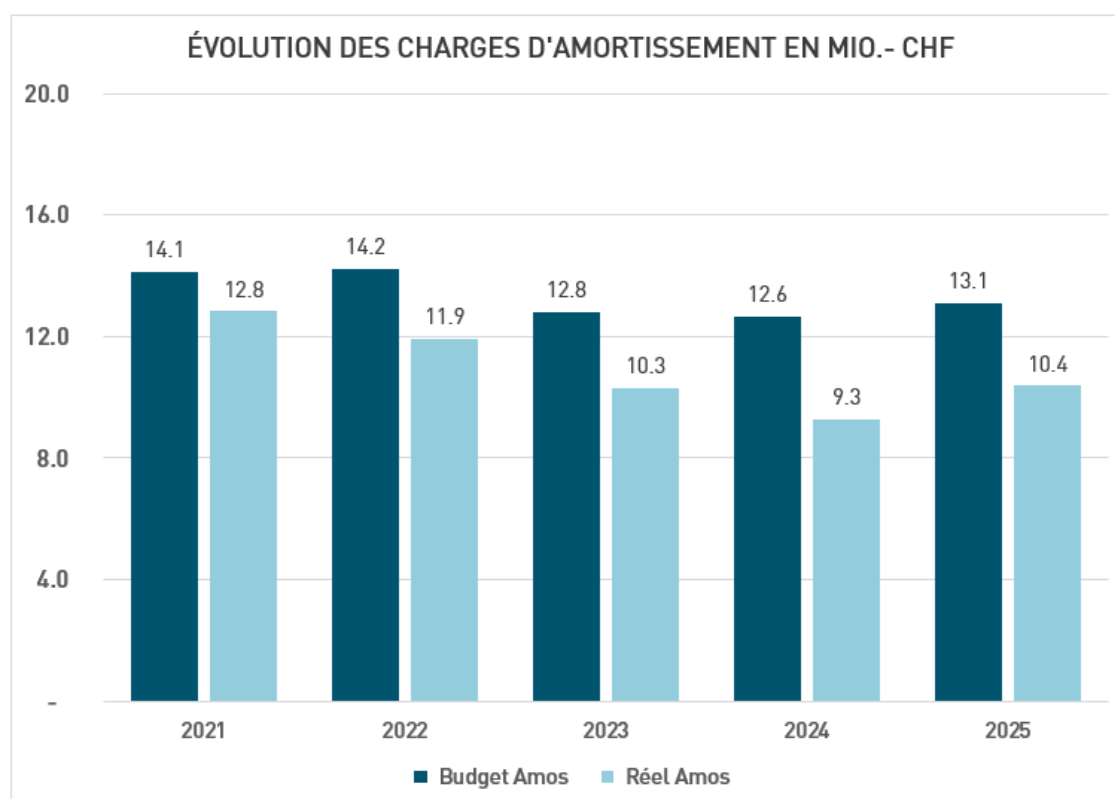


Fig.32 : Évolution des charges d'amortissements

6.2 AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des amortissements complémentaires ont été comptabilisés à hauteur de CHF 0.9 mio. Ces amortissements augmentant les charges ponctuellement en 2025 de façon extraordinaire, ils sont comptabilisés dans la nature 38 (Charges extraordinaires). En 5 ans, ce sont plus de CHF 54 mio. qui ont pu être amortis de manière anticipée.

Comme l'illustre le tableau ci-après, les amortissements complémentaires votés depuis 2021 permettent de réduire, de façon importante, les amortissements futurs dans les comptes et budgets suivants.

- Impact des amortissements complémentaires :

	CHF/mio	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Amortissements complémentaires 2021 :	11.1	- 1.5	- 1.5	- 1.2	- 1.0	- 0.6	- 0.6
Amortissements complémentaires 2022 :	14.0	- 1.7	- 1.7	- 1.7	- 1.5	- 1.0	- 0.9
Amortissements complémentaires 2023 :	5.2	- 0.4	- 0.4	- 0.4	- 0.4	- 0.4	- 0.4
Amortissements complémentaires 2024 :	23.0	- 1.6	- 1.6	- 1.6	- 1.6	- 1.6	- 1.6
Amortissements complémentaires 2025 :	0.9	-	- 0.2	- 0.2	- 0.2	- 0.1	- 0.1
Total	54.2	- 5.2	- 5.3	- 5.1	- 4.7	- 3.7	- 3.6

Fig.33 : Impact des amortissements complémentaires

6.3 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS NETS ET TAUX DE RÉALISATION

CHF/mio	2021	2022	2023	2024	2025
Plan Invest.	52.5	66.3	27.1	52.6	67.9
Réel dépensé	19.8	7.1	12.0	21.1	44.6
Écart	32.8	59.1	15.1	31.5	23.3
Taux de réalisation	38%	11%	44%	40%	66%

Fig.34 : Évolution des investissements nets et taux de réalisation

Le taux de réalisation des investissements correspond à ce qui est réellement dépensé dans l'année par rapport à ce qui était initialement prévu au moment de l'établissement du budget. En 2025, le taux de réalisation est de 66%. Le taux moyen des 5 dernières années est en moyenne de 40%.

En 2025, le taux de réalisation est supérieur aux années précédentes, notamment par le poids de deux chantiers importants de rénovation sur le total des investissements qui concernent la piscine de la Fontenette et l'école des Pervenches.

6.4 ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS OUVERTS (INVESTISSEMENTS)

Les Délibérations Administratives (DA) votées, et restant ouvertes à fin 2025 pour les projets en cours, se répartissent entre les investissements au patrimoine administratif (PA) et au patrimoine financier (PF).

CHF/mio	2021	2022	2023	2024	2025
Invest. PA	73.8	100.6	112.9	162.8	150.4
Invest. PF	25.0	0.9	0.9	0.5	0.7
# Délibérations ouvertes	84	81	86	90	95

Fig.35 : Evolution des engagements ouverts

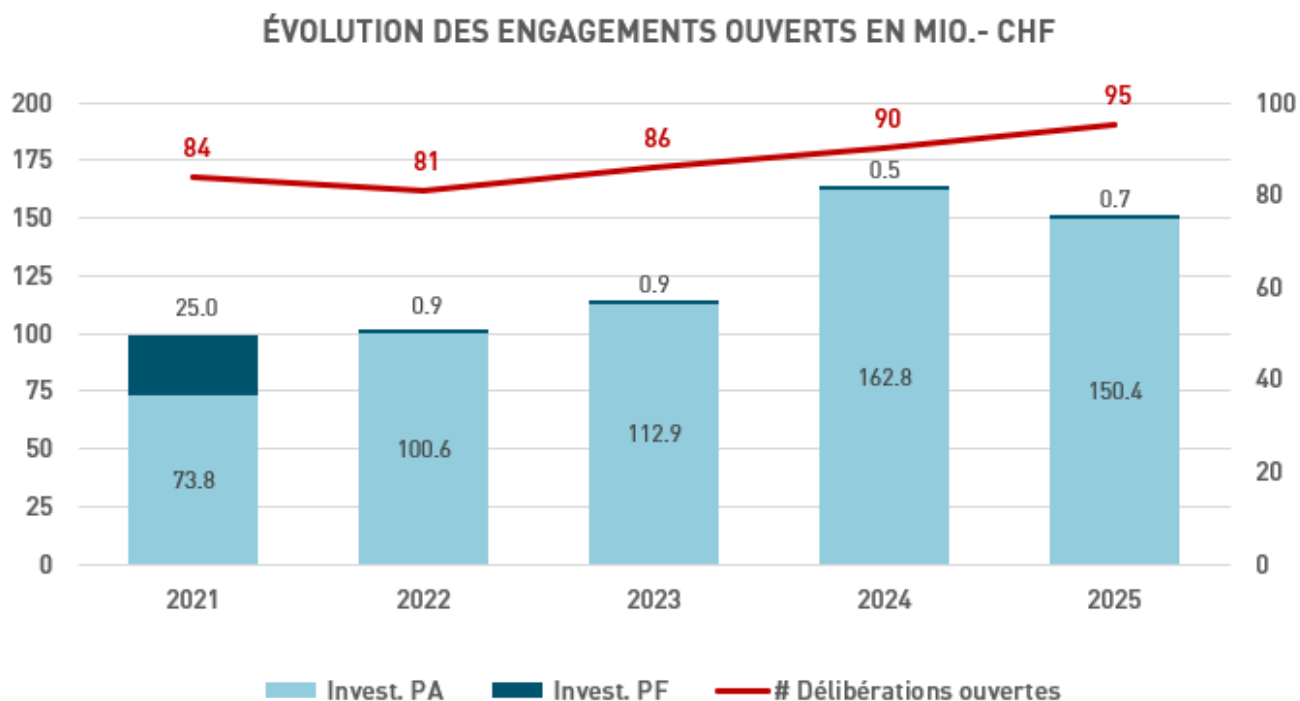


Fig.36 : Évolution des engagements ouverts en mio.- CHF

Au 31.12.25, CHF 150.4 mio. de crédits d'investissements sont ouverts, relatif à 95 projets d'investissement liés à des délibérations administratives, à retrouver en détails dans la liste des engagements ouverts.

6.5 PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DURANT L'ANNÉE

En 2025, **88 projets** ont donné lieu à CHF 45.1 mio. de dépenses d'investissements et à CHF 0.5 mio. de recettes d'investissements.

Les 10 principaux projets ci-dessous représentent **CHF 39.2 mio.** soit **87% des investissements bruts** durant l'année.

DA	Bien	Description des principaux projets d'investissement	Montants
2023-128	1176/0	Construction et rénovation de la piscine de la Fontenette, sis route de Veyrier 53	15'521'996
2022-090	1125/0	Rénovation et mise en conformité groupe scolaire des Pervenches	13'497'289
2023-136	1127/1	Rénovation énergétique stade de la Fontenette - Crédit de construction rénovation énergétique et mise aux normes SFL (=Swiss Football League)	2'949'023
2022-068	1122/0	Réaménagement, rue du Collège	1'532'096
2023-126	1175/0	Réalisation des aménagements des parcelles du DP communal - Ilot Léopard	1'479'133
2024-179	782/8	Contribution au Fonds Intercommunal pour le développement Urbain	1'243'400
2022-101	1171/0	Réaménagement du secteur Fontenette-Boulodrome, phase 1 étape 2 - Parcelle N° 3509	897'143
2024-158	1211/0	Mise en conformité des quais de bus TPG pour PMR - Crédit d'étude et de réalisation	827'581
2025-191	1250/0	Stade de la Fontenette - mise en conformité aux normes Swiss Football - Travaux de mise en conformité des vestiaires	609'599
2023-139	1200/0	Cimetière: Renouvellement des canalisations/revêtements - Travaux paysagers - partie SVEM	596'059
Total dépenses en 2025 (TOP 10)			39'153'317

Fig.37 : Top des dépenses d'investissements de l'année

7 DETTE

7.1 INTÉRÊTS DE LA DETTE ET DETTE PAR HABITANT

Les charges d'intérêts s'élèvent en 2025 à CHF 0.5 mio. pour un total d'endettement de CHF 126.5 mio. (emprunts).

En 2024, la dette nette par habitant s'élevait à CHF - 151.-, elle est en 2025 à CHF 1'271.-.

La dette par habitant est en 2025 de CHF 5'488 contre CHF 4'470 en 2024.

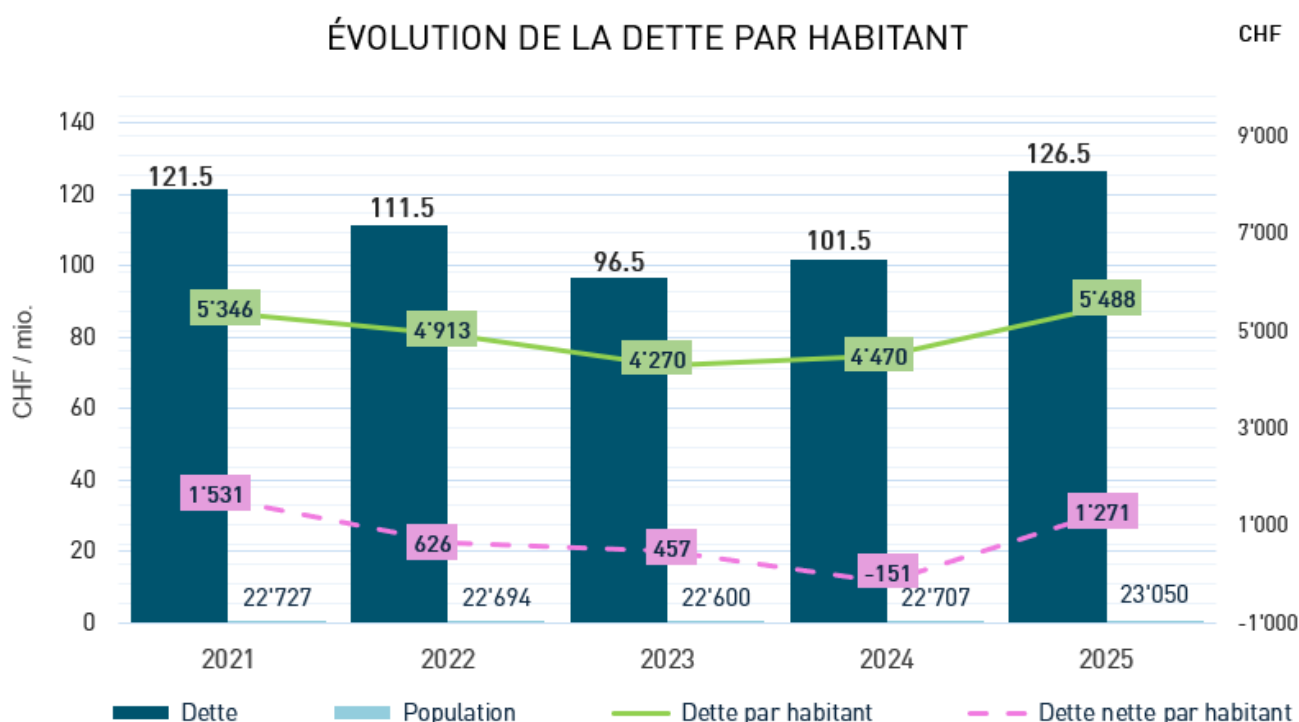


Fig.38 : Évolution de la dette en CHF par habitant

Sur le long terme, la Ville de Carouge poursuit ses investissements et prévoit une forte croissance de sa population (démographie) ces prochaines années. Afin de répondre et d'anticiper les besoins, cela se traduira par un endettement haussier. Le taux d'endettement est lié à ses investissements (en relation avec le point 6. Investissement ci-dessus) et n'est pas lié à un besoin de trésorerie à court terme.

La dette se répartit de la manière suivante :

- *Court terme, amorti sur 1 an*
Engagements financiers à court terme : CHF 26'500'000 ;
- *Moyen terme, amorti sur 5 ans*
Engagements financiers à moyen terme : CHF 45'000'000 ;
- *Long terme, amorti sur plus de 5 ans*
Engagements financiers à long terme : CHF 55'000'000.

7.2 ÉVOLUTION DES INTÉRÊTS DE LA DETTE

CHF/ milliers	2021	2022	2023	2024	2025
Budget	215	321	482	463	787
Réel	222	282	277	472	486

Fig.39 : Évolution des intérêts de la dette

Les charges d'intérêts sont inférieures au budget 2025, en raison des rentrées fiscales exceptionnelles en 2024, reçues en début d'année 2025. Elles sont en légère augmentation en 2025 par rapport à 2024 en raison notamment de la hausse de la dette, finançant les investissements ainsi qu'en raison de la hausse des taux d'intérêts.

A noter, le taux global de l'intérêt de la dette pour la Ville de Carouge, est situé en moyenne à 0.38%, ce qui reste très compétitif au vu des taux appliqués sur le marché depuis 2022.

7.3 ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET (APRÈS DÉDUCTION DES LIQUIDITÉS)

Au 31.12.2025, la dette de la Ville de Carouge est de CHF 126.5 mio. elle est inférieure au budget qui prévoyait CHF 131.5 mio.

CHF/ milliers	2021	2022	2023	2024	2025
Dette	121'500	111'500	96'500	101'500	126'500
Liquidités	17'461	12'801	2'499	3'220	2'640
Endettement net	104'039	98'699	94'001	98'280	123'860

Fig.40 : Évolution de l'endettement net

L'endettement net est de CHF 123.9 mio. en 2025.

8 PROVISIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS FISCALES

Depuis 2001, avec l'entrée en vigueur du système postnumerando, les communes sont confrontées à un procédé d'estimation cantonale sur les revenus fiscaux.

La majorité des recettes fiscales sont des estimations Personnes Physiques (y.c. l'impôt source) et Personnes Morales de l'année [soit **une estimation non notifiée pour 2025 de CHF 126.8 mio.** sur une production annuelle de CHF 79.2 mio.], **il y a donc un risque de non-recouvrement.**

Dès lors, **afin de se prémunir et se couvrir contre ce risque** et c'est là qu'interviennent les provisions sur l'estimation de l'Etat.

C'est pourquoi **une provision est constituée** pour l'année, et au fur et à mesure que le Département des finances informe de l'avancement des taxations des années antérieures, il est ainsi procédé à la constitution ou la dissolution de ces provisions selon les nouvelles données. Ces montants, une fois que le risque ou une partie du risque a disparu, seront réintégrés dans nos comptes. Les provisions suivent les règles comptables du modèle comptable harmonisé 2, avec nos réviseurs et bien évidemment avec le Service de surveillance des communes.

8.1 VARIATION DES PROVISIONS FISCALES

Exercice courant		PP		PM		Total
Constitution provisions 2025		1'669'000		667'000		2'336'000
Dissolution/constitution provisions 2024	-	1'396'000	-	151'000	-	1'547'000
Dissolution/constitution provisions 2023	-	341'000	-	35'000	-	376'000
Dissolution/constitution provisions 2022	-	48'000	-	21'000	-	69'000
Dissolution/constitution provisions 2021	-	23'000	-	3'000	-	26'000
Dissolution/constitution provisions 2019	-	12'000	-	59'000	-	71'000
Dissolution/constitution provisions antérieures	-	6'000	-	11'000	-	17'000
Total des variations au 31.12.2025	-	157'000		387'000		230'000

Fig.41 : Variation des provisions fiscales

8.2 SITUATION DES PROVISIONS FISCALES AU BILAN (REGLE DES 4%)

Bilan	PP	PM	Total
Pour 2025	1'669'000	667'000	2'336'000
Pour 2024	434'000	867'000	1'301'000
Pour 2023	120'000	570'000	690'000
Pour 2022	60'000	478'000	538'000
Pour 2021	29'000	112'000	141'000
Pour 2020	5'000	61'000	66'000
Pour les années antérieures	0	0	0
Total des provisions au 31.12.2025	2'317'000	2'755'000	5'072'000

Fig.42 : Situation des provisions fiscales au bilan

La situation des provisions fiscales au bilan est en corrélation avec la mise à jour annuelle des données fournies par le Département des finances. Les reliquats sont la conséquence des variations possibles à savoir de nouveaux correctifs, un recouvrement plus rapide que prévu et des corrections rétroactives selon les dossiers restants à taxer depuis 2014.

La provision pour reliquat sur les personnes physiques et les personnes morales est en hausse de 5% par rapport à 2024. Pour rappel, le taux de couverture maximum est de 4% depuis l'exercice 2020.

- L'estimation des recettes fiscales non notifiées sur les personnes physiques (PP) restant entre 2020 et 2025 se monte à un total de CHF 58.0 mio.
- L'estimation des recettes fiscales non notifiées sur les personnes morales (PM) restant entre 2020 et 2025 se monte à un total de CHF 68.9 mio.

8.3 TAUX DE PROVISION DES ESTIMATIONS DE CRÉANCES FISCALES (PP) ET (PM)

2024	2025
➤ 30 % pour toutes les créances	➤ 30 % pour toutes les créances

Fig.43 : Taux de provisions des estimations de créances fiscales PP+PM

8.4 SOLDES DES RELIQUATS (PP DONT IS), ET (PM)

Personnes physiques (PP)			Personnes morales (PM)		
	2024	2025		2024	2025
IBO <= 2000	4'609.11	4'609.11	2006	2'301.20	2'301.20
IBO 2001	15'062.30	15'062.30	2007	88'689.55	88'689.55
IBO 2002	8'368.85	8'368.85	2008	1'709.05	1'709.05
IBO 2003	20'293.89	20'293.96	2009	25.45	25.45
IBO 2004	56'354.06	56'354.06	2010	-	-
IBO 2005	24'499.33	24'499.33	2011	-	-
IBO 2006	14'070.07	12'660.95	2012	1'318.86	960.16
IBO 2007	23'245.46	21'024.57	2013	1'665.66	1'575.81
IBO 2008	21'369.22	21'251.02	2014	2'693.22	2'571.31
IBO 2009	30'724.07	29'366.02	2015	2'325.52	1'779.62
IBO 2010	33'297.90	28'718.88	2016	4'053.13	3'004.51
IBO 2011	38'709.55	33'369.92	2017	19'086.00	4'698.35
IBO 2012	50'094.74	43'431.92	2018	37'617.72	35'165.39
IBO 2013	87'820.37	56'824.35	2019	120'244.42	128'744.41
IBO 2014	108'187.01	88'514.95	2020	62'220.48	24'415.88
IBO 2015	143'736.36	278'020.70	2021	28'000.56	12'763.14
IBO 2016	165'794.84	146'167.22	2022	41'536.65	41'302.58
IBO 2017	192'680.51	168'530.22	2023	89'591.04	66'715.71
IBO 2018	264'904.69	225'262.23	2024	3'003'746.06	108'982.27
IBO 2019	760'350.27	631'567.68	2025	- 1'555'212.23	1'970'339.74
IBO 2020	453'677.15	254'947.75	2026		- 1'706'589.14
IBO 2021	1'066'794.30	580'992.30	Total	1'951'612.34	789'154.99
IBO 2022	1'770'762.85	817'851.56			
IBO 2023	5'834'161.48	1'789'383.38			
IBO 2024	18'482'911.40	6'224'764.07			
IBO 2025		15'627'762.49			
<= IS Antérieurs	386'698.56	418'769.15			
IS 2025		750'023.52			
<= IPC Antérieurs	55'380.44	8'011.64			
IPC 2025		31'171.27			
Total	30'114'558.78	28'417'575.37			

Fig.44 : Solde des reliquats PP+PM+IS

Impôt barème ordinaire = IBO = s/revenu et fortune ;

Impôt prestation en capital = IPC = par exemple versement 2e pilier = taxation séparée